
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 MAI 2018 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :

LE CANNET DES MAURES : Jean-Luc LONGOUR - Marie-Thérèse MONTANOLA - André DELPIA - Christine MORETTI

CABASSE : Yannick SIMON - Corinne FISSEUX - Régis DUFRESNE

CARNOULES : Christian DAVID - Françoise BEGUIN - Claude ARIELLO

FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER - Jacqueline DIOULOUFET

GONFARON : Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Jean-Pierre GARCIA

LE LUC : Pascal VERRELLE - Marie-Françoise NICAISE - Jean-Marie GODARD - Dominique LAIN

LES MAYONS : Michel MONDANI - Georges GARNIER - Nicole PORTAL-ROQUEFORT

PIGNANS : Robert MICHEL - Fernand BRUN

PUGET VILLE : Catherine ALTARE - Paul PELLEGRINO - Geneviève FROGER

LE THORONET : Elisabeth DIETRICH-WEISS

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 8

POUVOIRS – EXCUSES

BESSE : Claude PONZO pouvoir à Thierry BONGIORNO

Sylviane ABBAS pouvoir à Corinne FISSEUX

Claude REMETTER pouvoir à Fernand BRUN

FLASSANS SUR ISSOLE : Yann JOUANNIC pouvoir à Yannick SIMON

GONFARON : Sophie BETTENCOURT AMARANTE pouvoir à Jean-Pierre GARCIA

PIGNANS : Isabelle ASPE pouvoir à Robert MICHEL

LE THORONET : Gabriel UVERNET pouvoir à Michel MONDANI

Alain SILVA pouvoir à Dominique LAIN

Présents ou représentés : 36

Quorum atteint

EXCUSES

LE LUC : Patricia ZIRILLI

PUGET VILLE : Raymond PERELLI

AUTRES PARTICIPANTS

Christian GERARD Directeur Général des Services Communauté de Communes

Aude LAROCHE Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H10

Jean-Luc LONGOUR, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie dématérialisée dans les délais réglementaires.

1. ADMINISTRATION**1.1 Désignation du secrétaire de séance**

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Jean-Luc LONGOUR, Président, propose **André DELPIA, conseiller communautaire.**

VOTE

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1.2 Adoption du compte rendu de la réunion du 10 Avril 2018

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que le compte rendu du Conseil Communautaire du 10 Avril 2018 a été adressé aux conseillers communautaires. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques il le soumet au vote.

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Elections professionnelles 2018 au comité technique

2.1.1 Fixation du nombre de représentants du personnel et Recueil de l'avis des représentants de l'établissement

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire que le 6 décembre 2018 aura lieu le renouvellement des représentants du personnel au comité technique.

Le nombre de représentants titulaires du personnel à ce comité est fixé par l'organe délibérant de l'établissement, après consultation des organisations syndicales dans les limites suivantes : lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350 : 3 à 5 représentants.

Les organisations syndicales ont été consultées par courrier du 26/04/2018. Une réunion d'information a eu lieu le Lundi 14 Mai 2018 avec les représentants du personnel qui ont émis un avis favorable sur le nombre de 4 représentants.

Le nombre de représentants du personnel actuel est de 4 : il est proposé de conserver ce nombre pour les prochaines élections

L'avis des représentants de l'établissement (élus) est recueilli par le comité technique : Il est proposé de conserver ce recueil.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De fixer le nombre représentants du personnel titulaires au comité technique à 4.**
- **De permettre le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de l'établissement dont le nombre restera égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.**

<u>VOTE</u>
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Varécopole

3.1.1 Etat du stock foncier détenu par l'EPF PACA

Thierry BONGIORNO, vice-président, rappelle au conseil communautaire que par la délibération N°2011/108 du 29 Novembre 2011, la Communauté de Communes Cœur du Var a signé une convention avec l'EPF PACA pour l'acquisition de terrains et bâtiments dans le cadre du projet VARECOPOLE, cadastrés section F d'une superficie totale de 142 555m², dont 3 parcelles bâties. L'EPF PACA porte le foncier de Varecopole dans l'attente de la réalisation du projet par Cœur du Var.

A ce titre, il convient chaque année de délibérer sur le stock foncier détenu par l'EPF PACA pour le compte de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Par courrier reçu le 06 Avril 2018, l'EPF PACA nous a transmis les données relatives à ce stock.

Commune	Nom site	N° Acquisition	Date de l'acte	Montant en stock
Le Cannet des Maures	Caussereine Sud	1012	27/03/2014	3 900 000,00€
Total				3 900 000,00€

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De valider le stock de foncier détenu par l'EPF PACA au 31/12/2017.**

Pour : 36	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.1.2 Validation du bilan de la concertation sur Varecopole

Thierry BONGIORNO, vice-président, rappelle au conseil communautaire que par délibération en date du 8 mars 2011, le Conseil Communautaire de Cœur du Var a déclaré le projet Varecopole d'intérêt communautaire et par délibération du 2 décembre 2014 a décidé d'engager des études relatives à la création de cette ZAC.

Le 29 mars 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une concertation publique, laquelle s'est déroulée, pendant toute la durée de l'étude du projet, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée durant la procédure de création en mairie et à l'hôtel communautaire aux heures et aux jours d'ouverture,
- Une rencontre avec le public avant la mise au point du dossier de création de ZAC
- Des articles dans le journal intercommunal et communal,
- Une exposition durant la procédure de création en mairie et à l'hôtel communautaire aux heures et jours d'ouverture.

Au terme de cette période, la concertation a été ponctuée notamment par :

- La mise en place de panneaux d'informations exposés tout au long du projet et disposés dans le hall de l'hôtel communautaire Cœur du Var et la mairie du Cannet des Maures et exposés à l'occasion de chaque rencontre de concertation.
- La publication d'articles dans la presse dans le quotidien régional Var Matin les 17 juin 2017, 4 juillet 2017, 17 février 2018 et 23 février 2018.
- La publication dans le magazine intercommunal Cœur du Var d'un article afférent au projet de ZAC en novembre/décembre 2015.
- L'édition d'un numéro du journal TPBM le 8 novembre 2017 à Cœur du Var et Varecopole.
- L'organisation de deux réunions publiques les 4 juillet 2017 (présentation du diagnostic territorial et des enjeux du projet) et 2 février 2018 (présentation approfondie du projet de ZAC).
- Des affiches annonçant les réunions publiques exposées dans les différentes mairies ainsi que dans l'hôtel communautaire de Cœur du Var.
- La mise à disposition de registres de concertation disposés dans l'hôtel communautaire de Cœur du Var ainsi que dans la mairie du Cannet des Maures.

Il convient de noter que tout au long de cette phase de concertation, aucune objection n'a été formulée sur ce projet.

Le déroulement de cette concertation, les observations, suggestions et leurs réponses sont exposés dans le rapport annexé tirant le bilan de la concertation, Ce rapport précise les évolutions apportées au projet du fait de la concertation, pour prendre en compte les remarques et suggestions formulées par le public,

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté Varecopole au Cannet des Maures ci-annexé.**
- **De poursuivre la mise en œuvre du projet de création de ZAC.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.2 Pôle de la Gare à Carnoules : Autorisation de demande de défrichement

Thierry BONGIORNO, vice-président, informe le conseil communautaire que dans le cadre du projet de vente à la société ZATTERA sur le terrain du pôle de la gare et en application de l'article 130-1 du code de l'urbanisme et de l'article L311-1 du Code Forestier, il est nécessaire de procéder au défrichement de 4 500m² sur une superficie totale de 11 148m² de la parcelle intercommunale B 1514.

Il est proposé que la société ZATTERA puisse déposer la demande d'autorisation de défrichement au nom de la communauté de communes Cœur du Var. La société prendra à sa charge les frais de compensation du défrichement.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De valider le projet de défrichement comme proposé en annexe.**
- **D'autoriser ZATTERA à procéder à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la communauté de communes Cœur du Var.**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande d'autorisation de défrichement.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4. ENVIRONNEMENT

Catherine ALTARE, vice-présidente, présente les points qui suivent.

4.1 Demande de subventions complémentaires ADEME / REGION pour les actions retenues dans le cadre du programme LIFE

La Région SUD PROVENCE ALPES COTES D'AZUR porte le projet LIFE IP SMART WASTE PACA couvrant la période 2018-2023. Ce projet a pour ambition d'orienter la prévention et la gestion des déchets vers une économie circulaire innovante, durable et inclusive. Le projet LIFE IP SMART WASTE PACA vise à développer la dynamique territoriale pour mettre en œuvre et renforcer l'efficacité des plans départementaux dans un premier temps, puis du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRGPD) qui sera adopté en janvier 2019.

Dans ce cadre, deux projets portés par Cœur du Var ont été retenus avec un taux de financement de l'Europe de 30% (délibération mars 2017) :

- Le développement du recyclage
- La Gestion des bio-déchets

Aujourd'hui, il est proposé de demander des cofinancements ADEME / REGION pour ces deux opérations.

1.1. Le développement du recyclage

DESCRIPTION DU PROJET

- Création de 8 points tri enterrés comprenant 2 colonnes ordures ménagères, 2 colonnes emballages et une colonne verre
- Création de 10 points tri aériens comprenant 2 colonnes ordures ménagères, 2 colonnes emballages et une colonne verre
- Déploiement de 30 colonnes verre

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Projet recyclage des déchets	494 900 €	Subvention LIFE (30%)	148 470 €
		Subvention ADEME / REGION (7%)	33 400 €
		Autofinancement (63%)	313 030 €
TOTAL € HT	494 900 €	TOTAL € HT	494 900 €

Le Président propose au conseil communautaire :

- De solliciter des subventions auprès de la REGION et de l'ADEME pour un montant total de 33 400€.
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de ce projet.

Pour : 36	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.2. Gestion des bio-déchets

DESCRIPTION DU PROJET

- Déploiement de 4000 composteurs individuels
- Déploiement de 30 points de compostage collectif
- Déploiement de 500 poulaillers

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Projet gestion des bio-déchets	362 500 €	Subvention LIFE (30%)	108 750 €
		Subvention ADEME / REGION (32%)	117 100 €
		Autofinancement (38%)	136 650 €
TOTAL € HT	362 500 €	TOTAL € HT	362 500 €

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De solliciter des subventions auprès de la REGION et de l'ADEME pour un montant TOTAL de 117 100€.**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de ce projet.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.2 Appel à projet « Fonds de dépollution pour la protection de la méditerranée contre les pollutions par les matières plastiques »

En 2018, 80% des déchets marins proviennent des activités menées à terre. La région SUD PROVENCE ALPES COTES D'AZUR souhaite s'engager contre les pollutions marines en lançant un appel à projet pour lutter contre les pollutions marines. Cet appel à projet s'intègre dans la dynamique engagée par l'Etat au travers du plan d'actions pour le Milieu Marin en Méditerranée Occidentale (PAMM) 2016-2021. Il centre son action sur :

- les voies de transfert des déchets depuis les bassins versants vers les milieux marins,
- la sensibilisation aux éco-gestes sur la façade méditerranéenne en faveur du changement de comportement.

Cœur du Var est concerné par deux bassins versants ayant comme exutoire la mer méditerranée :

- **Le bassin versant de l'Argens** d'une superficie de 2 750 km² : Cœur du Var est traversé par l'Aille, affluent de l'Argens qui se jette à la mer à Fréjus.
- **Le bassin versant du Gapeau** d'une superficie de 548 km² : Cœur du Var est traversé par le Real Martin, affluent principal du Gapeau qui se jette à la mer à Hyères.

Les deux bassins versants sont impactés par la présence de macrodéchets (plastiques, bouteilles, emballages, encombrants...). Aujourd'hui, il est proposé de répondre à cet appel à projet selon les objectifs et actions déclinés ci-dessous.

Les **objectifs** poursuivis sont les suivants :

- Informer et sensibiliser le grand public des problématiques des déchets dans les milieux marins ;
- Assainir les cours d'eau ;
- Préserver la biodiversité présente par des entretiens de sites réguliers ;
- Valoriser un maximum de déchets.

Le **plan d'actions** envisagé consiste à :

- Nettoyer les cours d'eau (intervention d'une entreprise d'insertion sociale) ;
- Sensibiliser les scolaires par des animations dans le cadre du programme annuel de sensibilisation ;
- Organiser une campagne grand public sur l'ensemble du territoire : affiches, spots radio...
- Aménager les aires de pique-nique (Panneaux d'information et équipements pour le tri ;
- Mener une opération « STOP MEGOTS ».

BUDGET PREVISIONNEL

Actions	Dépenses prévisionnelles	
	HT	TTC
Animations scolaires	4 000 €	5 000 €
Aménagement des aires de pique-nique : poubelles et panneaux pédagogiques	11 200 €	14 000 €
Campagne de publicité généralisée : affichages, annonces radios...	12 000 €	15 000 €
Opération nettoyage avec les écoles	400 €	500 €
Prestation de nettoyage	16 000 €	20 000 €
20 000 boîtes à mégots (0,40€/cendrier)	6 400 €	8 000 €
TOTAL	50 000 €	62 500 €

PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses TTC	Recettes	
Projet AAP protection de la méditerranée contre les pollutions par les matières plastiques	62 500 €	Région (80%)	50 000 €
		Autofinancement (20%)	12 500 €
TOTAL € TTC	62 500 €	TOTAL € TTC	62 500 €

Le Président propose au conseil communautaire :

- De répondre à l'appel à projet régional pour la protection de la méditerranée contre les pollutions par les matières plastiques.
- D'approuver le plan d'actions proposé.
- De solliciter une subvention régionale d'un montant de 50 000 €.
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de ce projet.

<p>Pour : 36</p>	<p><u>VOTE</u> Contre : 0</p>	<p>Abstention : 0</p>
<p>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>		

4.3 Accord-cadre de fournitures de colonnes aériennes en métal – Autorisation donnée au Président de signer le marché

Il était nécessaire de relancer le marché public de fourniture de colonne aérienne en métal pour le Pôle Préservation de l'Environnement.

Ce marché fait suite à la décision de non-reconduction du lot n°3 du marché de fournitures de bacs, colonnes aériennes, colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des produits recyclables et ordures ménagères en raison du défaut technique du modèle proposé par l'ancien titulaire.

Le marché est un appel d'offre ouvert passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande sans minimum et sans maximum.

Le marché est composé d'un lot unique et d'une tranche ferme. Il est attribué à un opérateur économique pour une durée de 12 mois reconductible de manière tacite 2 fois sans que la durée totale ne dépasse 36 mois.

Un avis de marché a été publié le 22/03/2018 au JOUE, sur le BOAMP, sur le JAL Var info et sur la plateforme de marchés publics : www.marches-securises.fr

La date limite de remise des offres était fixée au 23/04/2018 à 11h00.

Au total, 21 opérateurs ont retiré le dossier de consultation et 5 candidats ont remis un pli.

A la suite de l'ouverture des plis, un rapport d'analyse des candidatures et un rapport d'analyse des offres ont été rédigés.

A la lecture de ces rapports, la Commission d'Appel d'Offre, légalement formée le 15 Mai 2018, a attribué ledit marché sur la base des montants du Détail Quantitatif Estimatif (non-contractuels) remis par le candidat, à savoir :

- **SAS PLASTIC OMNIUM : Détail Quantitatif Estimatif s'élevant à 244 370.50 € HT.**

Georges GARNIER, Les Mayons, déclare être toujours inquiet quand il voit des montants estimatifs.

Aude LAROCHE, responsable du pôle Environnement, précise que c'est un marché à bons de commande, c'est le montant indiqué dans le bordereau de prix unitaire (BPU) qui sera utilisé. C'est Cœur du Var qui décidera de commander les quantités dont elle a besoin.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché public de fournitures de colonnes aériennes en métal ainsi que les actes nécessaires à leurs exécutions avec la société suivante :**

- **Siège Social :**
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS S.A.S
19 Boulevard Jules Carteret
BP 7020
69342 LYON CEDEX 07

- **Etablissement exécutant la prestation :**
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS S.A.S
523 Av Robert Brun
83500 LA SEYNE

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.4 Acquisition de véhicules de collecte - Autorisation donnée au Président de signer le marché

Dans le cadre de l'acquisition de 3 véhicules de collecte des ordures ménagères, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer chaque lot composant le marché après avis de la Commission d'Appels d'offres qui s'est réunie le 15 mai 2018.

Le marché public est un appel d'offre ouvert.

Le marché est décomposé en 5 lots qui sont conclus pour une durée maximum de 25 semaines correspondant au délai de livraison.

Un avis de marché a été publié le 23/03/2018 au JOUE, sur le BOAMP, sur le JAL Var info et sur la plateforme de marchés publics : www.marches-securises.fr

La date limite de remise des offres était fixée au 23/04/2018 à 11h00.

Au total, 23 opérateurs ont retiré le dossier de consultation et 5 candidats ont remis un pli.

A la suite de l'ouverture des plis, un rapport d'analyse des candidatures et un rapport d'analyse des offres ont été rédigés.

A la lecture de ces rapports, la Commission d'Appel d'Offre, légalement formée le 15 mai 2018, a attribué chaque lot comme suit :

N° du lot	Intitulé du lot	Candidat retenu	Montant HT
1	fourniture d'un châssis 3.5 tonnes et la livraison du châssis chez le constructeur de la benne	VPLT	22 490.00 €
2	fourniture d'un châssis 26 tonnes et livraison du châssis chez le constructeur de la benne	TOULON TRUCKS SERVICE	85 344.00 €
3	fourniture et montage d'une benne 5 m3 sur un châssis 3.5 tonnes avec acheminement du véhicule équipé de la benne à ordures ménagères	PB ENVIRONNEMENT	42 008.00 €
4	fourniture et montage d'une benne 20 m3 sur un châssis 26 tonnes avec acheminement du véhicule équipé de la benne à ordures ménagères	FAUN	66 000.00 €
5	fourniture et livraison d'un châssis 26 tonnes équipé d'une benne avec levage hydraulique, manutention embarquée et caisson	VPLT	208 479.00 €

Soit un montant total s'élevant à 424 321.00 € HT.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants à chaque lot ainsi que les actes nécessaires à leurs exécutions avec les entreprises suivantes :**
 - **Lot 1 : VAR POIDS LOURDS ET TOURISME**
Adresse : ZAC POLE BTP - 372 AV LAURENT BARBERO – 83 600 FREJUS
 - **Lot 2 : TOULON TRUCKS SERVICES**
Adresse : TOULON TRUCKS SERVICES - 250 ROUTE DE LA CRAU - 83210 LA FARLEDE
 - **Lot 3 : PB ENVIRONNEMENT**
Adresse : ZA Plateau de Bertoire – 37, Avenue Jean Monnet – 13410 LAMBESC
 - **Lot 4 : FAUN**
Adresse : 625 rue du Languedoc 07500 GUILHERAND GRANGES
 - **Lot 5 : VAR POIDS LOURDS ET TOURISME**
Adresse : ZAC POLE BTP - 372 AV LAURENT BARBERO – 83 600 FREJUS

<u>VOTE</u>
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. ENFANCE/JEUNESSE

5.1 Transport des personnes lié aux activités de la CCCV - Autorisation donnée au Président de signer l'Avenant

Robert MICHEL, vice-président, informe le conseil communautaire que dans le cadre du suivi et du bon déroulement du marché de transport des personnes, attribué à l'entreprise SUMA TRANSPORT, lié aux activités de la Communauté de Communes, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la proposition d'avenant après avis d'attribution de la Commission d'Appels d'offres qui s'est réuni le 15 mai 2018 à 15h30.

Cet avenant a pour objet de modifier la remise proposée par le titulaire pour les déplacements liés aux activités des ALSH. Cette proposition permettra à la Communauté de Communes de réaliser une économie évaluée à 6 750 € HT/an.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification de contrat au profit du titulaire du marché à savoir la société SUMA TRANSPORT. Les autres dispositions dudit marché ne sont pas modifiées.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

6. FORET/AGRICULTURE

6.1 Appel à projet Natura 2000 : Lutte contre les espèces invasives présentes sur le pare feu des Vanades Commune de Carnoules

Michel MONDANI, vice-président, rappelle au conseil communautaire que notre territoire est concerné par de nombreux périmètres de protections environnementaux tels que la Réserve Naturelle Nationale de la plaine des Maures, les zones Natura 2000 ou de forte sensibilité pour la tortue de Hermann, les sites classés, arrêté de biotope.

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier Cœur du Var, validé par arrêté préfectoral du 30 juin 2010 est impacté à hauteur de 66 % de la surface des ouvrages de DFCI soit environ 1530 ha.

Le pare feu des Vanades, situé sur la commune de Carnoules, est envahi par une espèce invasive (*Acacia dealbata*) classée en catégorie majeure dans la stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence Alpes Côte d'Azur. A ce titre, la gestion du mimosa sur ce site est classée en Priorité 1 selon la stratégie régionale.

La présence du mimosa d'hiver dans ce secteur représente des enjeux écologiques (ex : perte de biodiversité) mais également des enjeux de sécurité humaine (entrave à la DFCI, risque d'apparition massive de semis de l'espèce après un incendie, etc.). En effet, l'obligation réglementaire de débroussaillage des ZAP des pistes DFCI confère là encore à ce foyer de mimosa un enjeu prioritaire.

Le document d'objectif Natura 2000 de la Plaine et du Massif des Maures (site identifié FR9301622) prévoit la possibilité de mobiliser la mesure F11 « Chantier d'élimination d'espèces indésirables en milieu forestier ».

Ces travaux pourraient faire l'objet d'un soutien par Natura 2000 notamment dans le cadre de l'appel à proposition dans le cadre du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 intitulé « Contrat Natura 2000 en milieux non agricoles et non forestiers et en milieux forestiers ».

Un diagnostic écologique a été réalisé par l'animatrice natura 2000 en charge du site Plaine et Massif des Maures. Un protocole d'intervention innovant a également été conçu.

L'objectif est non seulement de limiter l'expansion de cette espèce invasive mettant en danger le massif forestier, mais également de tester un protocole reproductible afin d'éradiquer cette espèce et les dangers qu'elle génère.

L'Europe et l'Etat financent ce type de contrat à hauteur de 100% du montant HT des travaux. La TVA restera à la charge de la collectivité, ce qui représente un investissement de 20% du total TTC.

Plan de financement prévisionnel

Commune - Pare feu	DEPENSES	RECETTES
	Montant HT des travaux Natura 2000	Montant HT du contrat Natura 2000
Commune de Carnoules, Pare feu des Vanades Travaux d'élimination du mimosa en site Natura 2000 du Massif des Maures	37 145.00 €	37 145.00 €
TOTAL	37 145.00 €	37 145.00 €

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver les travaux Natura 2000 sur le pare feu des Vanades comme précisé dans le tableau ci-dessus.**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.**
- **De répondre à l'appel à projet lancé en 2018 par la Région PACA et de solliciter auprès de l'Etat et du FEADER les financements correspondants au contrat Natura 2000 sur le site des Vanades, situé sur la commune de Carnoules, à hauteur de 100% du montant HT des travaux.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment la demande de subvention dans le cadre du contrat Natura 2000.**

VOTE

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. TOURISME

7.1 Demande de subvention - Création d'une liaison structurante Massif/Plaine des Maures entre le GR9 et le réseau de sentiers de PR de Cœur du Var

Bernard FOURNIER, vice-président, rappelle au conseil communautaire que les communes de Cœur du Var ont transféré la compétence création et la gestion des sentiers de randonnées à la Communauté de Commune dans le but de tisser progressivement un réseau entre les villages et d'harmoniser l'ensemble des circuits. La construction de ce réseau s'opère par la création de sentiers communaux qui sont ensuite reliés entre eux.

La commune des Mayons a le projet de créer, un parcours pédestre et VTT en réhabilitant l'emprise de l'ancien chemin de fer à voie étroite du massif des Maures appelé Décauville.

L'opportunité territoriale du projet est la suivante :

- Contribution à la sauvegarde du patrimoine historique de la commune des Mayons.
- Renforcement de la mise en tourisme du territoire Cœur du Var autour de la randonnée.
- Développement de parcours dans la partie massif des Maures du territoire Cœur du Var et dans le village des Mayons.
- Premier sentier Varois utilisant l'emprise des chemins de fer à voie étroite.
- Connection au sentier de Grande Randonnée FFRP GR9.
- Connection au réseau de sentiers Cœur du Var.

Les travaux portent sur :

- Débroussaillage et nettoyage sur la largeur de l'emprise, coupes et abattages, élagage branches basses, reprise d'assiette du chemin, arasage des souches...
- Franchissement des micro-vallons : plusieurs solutions à envisager.
 - Emmarchements
 - Création d'ouvrages de franchissement : type passerelle de montagne
 - Platelages
- Mise en valeur du patrimoine bâti de l'ancien Décauville (murs de soutènement, remblais empierrés pour le franchissement de vallons...) et des plus beaux spécimens forestiers (cépée de chênes verts, arbousiers centenaires,...).
- Mise en place d'une signalisation directionnelle et d'interprétation sur la partie Décauville : lutrin, panneaux et bornes d'information. Table d'orientation.
- Balisage peinture de la totalité de la boucle et labellisation du sentier FFRrandonnée.

Cette opération est inscrite dans le cadre du contrat régional d'équilibre territorial (CRET) signé avec le Conseil Régional PACA.

Il convient donc d'établir la demande de subvention pour la création d'une liaison structurante Massif/Plaine des Maures entre le GR9 et le réseau de sentiers de PR de Cœur du Var.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	MONTANT HT	OBJET	MONTANT
Création d'une liaison structurante de randonnées	70 000 €	Conseil Régional (CRET) (30%)	21 000 €
		Autofinancement	49 000 €
TOTAL HT	70 000 €	TOTAL TTC	70 000 €

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le plan de financement prévisionnel,**
- **De solliciter auprès Conseil Régional PACA au titre du CRET, une subvention de 21 000 €**

VOTE

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION PLAN NATIONAL TORTUE D'HERMANN

Michel MONDANI, vice-président, informe le conseil communautaire, lors de la visite de la secrétaire d'Etat à l'écologie Brune POIRSON le 25 Mai 2018, **Bernard FOURNIER**, vice-président a pu s'entretenir avec elle au sujet du Plan National de LA Tortue d'Hermann.

Bernard FOURNIER, vice-président, rend compte au conseil communautaire de ces échanges.

Il a précisé que la carte de sensibilité élaborée en Janvier 2010 n'est pas un document opposable aux tiers, mais elle bloque les projets.

Il a découvert très tard tout à fait par hasard, qu'une concertation publique avait lieu du 06 Avril 2018 au 06 Mai 2018 au sujet du Plan National de la Tortue d'Hermann.

Tout cela repose sur la carte initiale dressée. Une réunion rapide a été programmée le 03 Mai 2018 afin d'adresser des courriers communs sur cette problématique.

Lors de cette entrevue, il a exposé le point de vue :

- Des élus qui sont confrontés dans leurs documents d'urbanisme à cette carte ;
- Du monde agricole dans ses pratiques au quotidien et sur le devenir de ces terres.

Il a indiqué qu'il était nécessaire qu'une concertation ait lieu entre tous les partenaires sur ce dossier.

Christian DAVID, vice-président, indique qu'il sera absent le 18/06/2018. Il est favorable à un tour de table avec tous les acteurs concernés par cette carte.

En revanche, il trouve déplacé et lamentable les déchets déposés par la profession agricole sur le site du village des tortues à Carnoules, cela donne une mauvaise image du territoire.

Bernard FOURNIER, vice-président, précise que la carte tortue a été réalisée par la SOBTOM. D'autre part, les déchets déposés ne représentent que 5% des déchets qui se trouvent sur l'ancien site de la commune de Gonfaron. Il partage l'avis du monde agricole.

Christian DAVID, vice-président, indique qu'il y a des experts à la SOBTOM. Pour les déchets, il y a un délai pour les évacuer.

Thierry BONGIORNO, vice-président, rappelle qu'il est le premier impacté par les déchets laissés sur place par la SOBTOM.

Selon le protocole établi par la DREAL et la DDTM, il y avait 6 mois pour démanteler le site et 6 mois pour le nettoyer. Les services de l'Etat n'ont pas informé la commune.

Les procès-verbaux ont été dressés et toutes les parties en ont connaissance. Cette colère est légitime et elle a peut-être fait avancer les choses.

Pour **Yannick SIMON**, vice-président, et exploitant agricole s'interroge de quel droit certaines personnes ont elles pu établir cette carte. En tant qu'élu et/ou exploitant, on n'est jamais informé.

Avec le projet de carte, ce seront 35 000ha de vignes qui seront supprimées.

En ce qui concerne les déchets c'est l'interdiction de pénétrer sur le parking par les gendarmes qui les a amenés à laisser les déchets en bordure de route.

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle que c'est l'occasion d'exprimer les difficultés rencontrées par les communes dans leur document d'urbanisme.

Il a eu aussi l'occasion de s'entretenir avec Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire et B.POIRSON, qui sont favorables à la concertation et ont demandé à la DDTM de programmer des réunions avec les parties.

La première aura lieu le 18/06/2018, c'est la DDTM qui se charge des invitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.